



H&R BLOCK

Attention : Rédacteur – Finances personnelles et d'entreprise

Vos déclarations de revenus

Conseils pour faire face aux nouvelles cotisations et vérifications

L'Agence du revenu du Canada (ARC) commence sa révision annuelle des déclarations de revenus des particuliers au mois de juin. Voici ce que les contribuables doivent savoir :

- Après chaque saison fiscale, l'Agence du revenu du Canada (ARC) révise au hasard les déclarations déjà produites. À partir du mois de juillet, certains contribuables recevront une lettre pour leur demander des renseignements additionnels ou la copie de reçus pour s'assurer qu'ils sont admissibles à un crédit ou une déduction qu'ils ont demandé. Les contribuables ont 30 jours pour répondre à cette lettre.
- L'an dernier, plus que 30 % des contribuables qui ont reçu une lettre ont été cotisés de nouveau parce qu'ils n'ont pas répondu à la demande.
- L'ARC peut émettre un avis de nouvelle cotisation si elle découvre que vous n'êtes pas admissible à un crédit ou une déduction que vous avez demandé.
- La production électronique n'augmente pas vos chances d'être sélectionné. L'ARC se sert du même processus de sélection pour les déclarations produites sur papier et pour les déclarations produites par voie électronique.
- Vous n'avez pas à être d'accord avec l'ARC. Vous pouvez en appeler de votre avis de nouvelle cotisation si vous n'êtes pas d'accord avec la décision. Vous pouvez obtenir gratuitement des conseils fiscaux et des renseignements de H&R Block, peu importe si nous avons préparé votre déclaration ou non.
- Si vous avez fait une erreur, l'ARC imputera des intérêts sur le montant additionnel, à partir de la date limite de production de l'année d'imposition.
- Il y a des délais à respecter concernant les nouvelles cotisations des déclarations des années précédentes, sauf si vous avez fait une présentation erronée de votre situation par négligence, par inattention ou par manquement intentionnel. Dans ce cas, l'ARC peut remonter aussi loin qu'elle le désire.

Revenu Québec procède également à la révision des déclarations provinciales des particuliers au mois de juin. Le processus de sélection des déclarations correspond sensiblement à celui du fédéral. Revenu Québec chargera des intérêts sur tout

montant additionnel à payer, à partir de la date limite de production de l'année d'imposition. Si un contribuable présente une situation erronée par négligence, par inattention ou par manquement intentionnel, RQ peut également remonter aux années d'imposition précédentes, aussi loin qu'il le désire.

Au sujet de H&R Block Canada

H&R Block Canada prépare près de 2 millions de déclarations de revenus annuellement, faisant d'elle le chef de file de l'industrie de la préparation des déclarations de revenus au Canada. Avec son Bureau national situé à Calgary, Alberta, la compagnie sert les contribuables canadiens dans plus de 850 bureaux à travers le Canada. H&R Block Canada Inc., est une filiale de H&R Block, Inc., une compagnie à exploitation diversifiée avec filiales, fournissant une gamme étendue de produits et services financiers. D'autres informations au sujet de H&R Block Canada sont disponibles sur le site de la compagnie à www.hrblock.ca, ou en appelant 1-800-HRBLOCK.

- 30 -

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Tina Quelch
Calador Communications
(416) 925-6034
tina@caladorcommunications.com